Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20261015-DEL202699-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 15 octobre 2026

N° 2026/99

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 13
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 8 octobre 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, Mme RAULT, Mme DETOC, M. PERON, Mme MIRA, M. DUGUE, M. GUERIN,

Absents excusés : M. LE FLOHIC, Mme MORIN-FREBOURG, M. ANGER, Mme ALIX DRUAIS

Procurations : de M. ANGER à M. DEWASMES, de Mme ALIX DRUAIS à M. GUERIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme RAULT est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

2 - Objet : Travaux de raccordement électrique de l'école primaire

M. le Maire expose à l'assemblée le besoin de revoir le raccordement électrique de l'école primaire dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation.

Un local dédié à ces réseaux va être construit à l'arrière du bâtiment. A ce titre, Enedis a transmis un devis pour procéder au raccordement.

M. le Maire propose de valider l'offre de l'entreprise Enedis qui se décompose comme suit :

Montant total travaux de raccordement	10 575,03 € HT
Réfaction tarifaire, prise en charge par Enedis	812,52 € HT
Montant HT réfacté à la charge de la commune	9 762,51 € HT

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20261015-DEL202699-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Valide l'offre de l'entreprise Enedis dans les conditions énoncés ci-dessus, et notamment pour un montant à la charge de la commune de 9 762,51 € HT ;
- Indique que des crédits sont disponibles au budget 2026 dans le cadre de l'opération des travaux de l'école primaire ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ : à 13 voix POUR

A Vieux-Vy-sur-Couesnon,
Le 15 octobre 2026

Le Maire,
Pascal DEWASMES

